

**Code de Transparence
AFG-FIR
2019**

SOMMAIRE

| 1 |

Liste des fonds concernés par ce code de transparence

| 3 |

Données générales sur la société de gestion

| 8 |

Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s)
dans ce code de transparence

| 12 |

Processus de gestion

| 14 |

Contrôles ESG

| 15 |

Mesures d'impact et reporting ESG

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du Fonds : Lazard Sustainable Credit 2025					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2018	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds : http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Lazard-Sustainable-Credit-2025-PC-H-EUR_93.html?idFond=ST1&
<ul style="list-style-type: none">• Exclusion• Engagement	<ul style="list-style-type: none">• Obligations et autres titres de créances internationaux	<ul style="list-style-type: none">• Armement			<ul style="list-style-type: none">• DICI + Prospectus• Reporting mensuel• Rapport semestriel• Rapport annuel• Historiques des VL• Flux RSS des VL



2. Données générales sur la société de gestion

2.1

Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

LAZARD FRÈRES GESTION

25, rue de Courcelles

75008 – PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

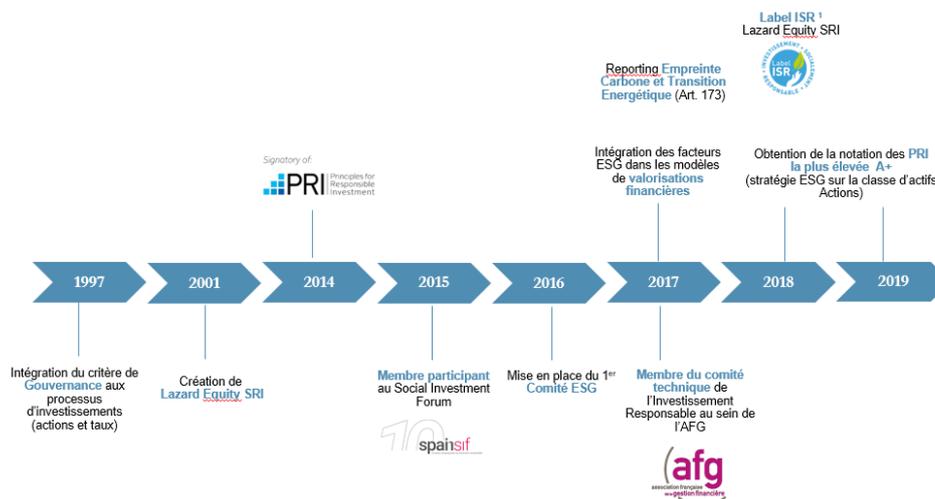
Créée le 1^{er} octobre 1995, Lazard Frères Gestion SAS a obtenu l'agrément AMF sous le n° GP 97 -105, le 31 octobre 1997, en tant que Société de Gestion de Portefeuille. Lazard Frères Gestion a obtenu de l'AMF, le 23 juillet 2014, sa notification d'agrément en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE (AIFM). Cet agrément n'affecte pas le périmètre du programme d'activité préalablement autorisé pour Lazard Frères Gestion en tant que Société de Gestion de Portefeuille

2.2

Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Lazard Frères Gestion est historiquement engagée dans l'Investissement Socialement Responsable, avec le lancement en 2001 d'une Sicav ISR (prise en compte systématique d'indicateurs ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), une des premières en France à avoir appliqué une gestion de type « Best in Class ».

Notre volonté est de proposer à notre clientèle des produits qui offrent tous les gages d'expertise, de crédibilité et de transparence dans ses règles de gestion.



2.3

Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Lazard Frères Gestion a formalisé sa démarche d'investisseur responsable au travers des documents suivants présentés ci-après :

- Politique ESG
- Politique d'engagement
- Politique de vote

Ces politiques sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante :

http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR_102.html

2.4

Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les émetteurs est indispensable à la pérennité de leur performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.
- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain
- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux

Pour l'essentiel, les risques physiques et les risques de transition sont appréhendés au sein des critères environnementaux.

Notre objectif est de nous assurer que l'entreprise a une gestion responsable de l'environnement. Ces risques doivent être pris en compte dans son business model.

2.5

Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les équipes de gestion actions et obligataires, en charge des décisions d'investissement ou de désinvestissement sont impliquées au tout premier chef dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion, viennent s'y ajouter les équipes commerciale et relations consultants, risques, reporting, marketing, compliance et IT.

Un Comité ESG se réunit mensuellement pour aborder tous les sujets relatifs à l'ESG et en particulier à l'article 173 de la loi française sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, votée le 17 août 2015.

Ce Comité regroupe des membres des équipes de Gestion, Marketing, Reporting, Contrôle des Risques, Conformité, Commerciale, Relations avec les Consultants et de la Direction.

Sa vocation est de coordonner l'ensemble des sujets transverses à la société de gestion ayant trait à l'ESG :

- Définition et mise en œuvre de la politique ESG de la société de gestion ;
- Suivi de la réglementation, des évolutions de place et des attentes des investisseurs ;
- Suivi des partenariats externes ;
- Suivi des « Best Practices »

2.6

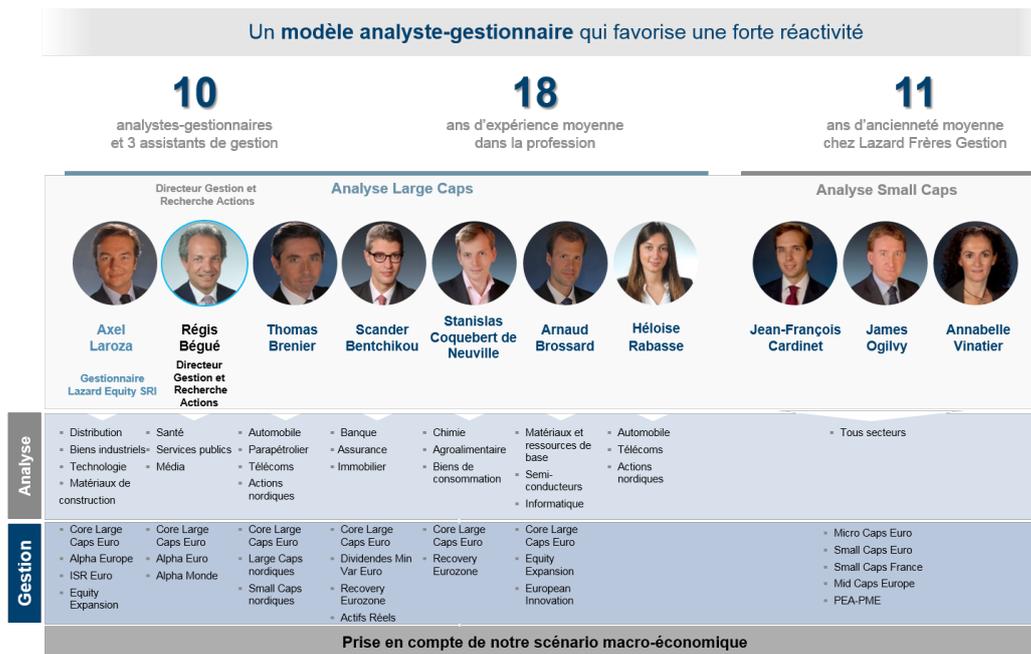
Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Les personnes impliquées sont :

- L'ensemble de l'équipe actions européennes composée de 10 analystes-gérants, dont le gérant de la sicav labellisée ISR Lazard Equity SRI
- L'ensemble de l'équipe obligataire composée d'un gérant monétaire et de 8 analystes-gérants, dont les gérants du FCP Lazard Sustainable Credit 2025
- 2 personnes dédiées à l'ESG : 1 spécialiste ESG et 1 stagiaire analyste ESG

Organigramme de l'équipe actions :

Organigramme de l'équipe actions :



Organigramme de l'équipe obligataire :



Le nombre en équivalent temps plein (hors stagiaires) est de 2.8 ETP.

2.7

Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernances
<ul style="list-style-type: none">• SIFs - Social Investment Forum (Spainsif)• PRI – Principles For Responsible Investment• Comité technique Investissement Responsable AFG	-	-	-

2.8

Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Encours total des actifs type ISR ou exclusion au 31/12/2018 : 922 millions d'euros

Encours total des actifs ESG au 31/12/2018 : 11,4 milliards d'euros

2.9

Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

% actifs type ISR ou exclusion par rapport aux encours totaux au 31/12/2018 : 4,3%

% actifs ESG par rapport aux encours totaux au 31/12/2018 : 53,4%

2.10

Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Fonds ISR ouverts au public :

- Lazard Equity SRI
- Lazard Sustainable Credit 2025

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1

Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

Le fonds Lazard Sustainable Credit 2025 a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion, de couverture et d'estimation de défaut calculée par la société de gestion, annualisée, égale à 2,20% au 30 juin 2025, en investissant principalement dans des obligations dont les émetteurs sont des États, des entreprises et des institutions financières. Ces investissements sont effectués sans contraintes de notation financière, négociés en Euros et/ou en Dollar US et/ou en Livre Sterling, et intègrent de manière systématique à hauteur de 90% de son actif les critères ESG.

La prise en compte des critères ESG impacte la structure globale du portefeuille en investissant dans des obligations ayant a minima un profil ESG amorcé, probant ou avancé selon Vigeo Eiris.

La grille des notations absolues des émetteurs est établie de 0 à 100 par Vigeo, comme suit :

- 60 à 100 : profil ESG avancé
- 50 à 59 : profil ESG probant
- 30 à 49 : profil ESG amorcé
- 0 à 29 : profil ESG faible

L'objectif recherché par la prise en compte des critères ESG est d'exclure tout émetteur présentant des risques majeurs en matière de développement durable. Ces risques regroupent les pratiques et performances en matière de développement durable insuffisantes qui peuvent remettre en cause la compétitivité des entreprises et leur capacité à rembourser leur dette.

3.2

Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds, l'équipe des analystes-gérants obligataires utilise les notations de Vigeo-Eiris.

3.3

Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les différents thèmes analysés sont la Gouvernance, les Ressources Humaines, l'Environnement, les Droits Humains, l'Engagement Sociétal et les relations Clients/Fournisseurs.

1) La Gouvernance

Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial. De bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont des éléments de maîtrise du risque, qui favorisent la création de valeur et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes, c'est un critère déterminant dans la sélection de titres.

Les indicateurs analysés sont :

- Le respect des actionnaires minoritaires
- L'étude des politiques de rémunération
- L'indépendance des organes de contrôle
- La lisibilité et la transparence des états financiers
- La qualité des dispositifs de contrôle interne, et de lutte contre la corruption et le blanchiment

2) Les Ressources Humaines

La performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain.

Ce thème est apprécié sur les aspects suivants :

- La qualité des conditions générales de travail
- L'amélioration continue des relations sociales
- La valorisation des emplois et des compétences

3) L'Environnement

Les critères environnementaux portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement et s'apprécient en tenant compte du secteur d'activité.

Le thème de l'environnement est analysé à deux niveaux :

- Sur la stratégie environnementale de l'entreprise : prise en compte des risques de pollution, offre de produits et services «verts», prévention des risques d'atteinte à la biodiversité
- Sur la fabrication et distribution des produits : maîtrise des impacts sur l'eau, consommation d'énergie, réduction des émissions polluantes, amélioration de la gestion des déchets, maîtrise des impacts liés à la distribution, réhabilitation des sites, etc.

4) Le thème des Droits Humains est analysé sous 4 critères :

- Le respect des droits humains fondamentaux (au sens large), c'est-à-dire si l'entreprise promeut et respecte le droit international relatif aux droits de l'Homme dans sa sphère d'influence et veille à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme
- Le respect et la promotion de la liberté d'association et du droit à la négociation collective sur le lieu de travail
- La non-discrimination et la promotion de la diversité sur le lieu de travail
- L'élimination du travail des enfants et des autres formes de travail proscrites

5) Le thème d'Engagement Sociétal est abordé en mesurant :

- L'impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation (ses engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation)
- Le comportement sociétal de l'entreprise (respect des interlocuteurs sociaux, des engagements attachés aux produits et services développés par l'entreprise)
- La contribution de l'entreprise à des causes d'intérêt général

6) Le thème des relations clients-fournisseurs :

Les critères pris en compte sont :

- Les droits et les intérêts des clients (information et sécurité des produits)
- Une coopération durable avec les fournisseurs, basée sur l'intégration de facteurs sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
- Le respect des règles concurrentielles

En matière climatique, la manière dont les émetteurs prennent en considération les risques physiques et les risques de transition dans leur modèle de développement est analysée au travers du critère Environnement.

L'évaluation des risques physiques

L'évaluation porte sur le niveau de maîtrise de ces risques par les émetteurs, et identifie :

- Si les entreprises ont identifié et quantifié les risques physiques liés au climat auxquels elles peuvent être exposées
- Les mesures prises pour prévenir, adapter et atténuer ces risques
- Les indicateurs reflétant le résultat de ses efforts pour anticiper et atténuer les conséquences que les impacts physiques du changement climatique pourraient avoir sur ses activités
 - o Impacts sur les actifs de la société (dommages, destructions de bâtiments ou équipements de production, retraite anticipée des actifs existants, etc.)
 - o Impacts sur la chaîne d'approvisionnement (réduction de la disponibilité / augmentation des coûts des matières premières, des composants ou des équipements, etc.)
 - o Coûts d'impact (coûts d'assurance, frais d'investissement, frais d'exploitation, etc.)
 - o Les répercussions sur la capacité de l'entreprise à mener ses activités et ses opérations (réduction ou perturbation de la capacité de production, impacts sur la gestion et la planification de la main-d'œuvre, etc.)

L'évaluation des risques de transition

3 risques de transition sont identifiés :

- Le risque lié à l'évolution du prix de l'énergie

Sont mesurés les engagements des émetteurs dans la réduction de leur consommation d'énergie et des émissions associées ou comment les entreprises font évoluer leur mix énergétique.

- Le risque lié à l'avancée des technologies

Ces risques correspondent à l'exposition des entreprises aux risques d'obsolescence liés au manque d'innovation technologique, à la substitution des produits et services existants par d'autres aux émissions plus faibles.

Sont suivis les efforts fournis par les entreprises pour développer et commercialiser des produits et services ayant un impact réduit sur le climat, leurs implications dans les activités de R&D pour des produits et services écologiques.

- Le risque lié à l'évolution des réglementations

Cela revient à mesurer comment les entreprises anticipent les évolutions réglementaires :

- Empreinte carbone / prix du carbone : une mesure de l'empreinte carbone permet d'identifier les secteurs et les entreprises les plus émetteurs de gaz à effet de serre et donc les plus exposés à des réglementations climatiques
- Risque de Stranded asset / Dépréciation : l'identification des émetteurs dont les revenus dérivent des énergies fossiles et de ceux disposant de réserves d'énergies fossiles pour identifier les plus exposées au risque de dépréciation de leurs actifs
- Respect des scénarios 2° : une mesure du niveau d'engagement des émetteurs dans la transition énergétique de leur modèle économique. Évaluer le niveau des engagements et l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et réduire leurs consommations d'énergie

La prise en compte des risques liés au changement climatique est monitorée à l'aide d'un indicateur : le score de Transition Énergétique.

Chaque émetteur en portefeuille fait l'objet d'une note évaluant la qualité de sa stratégie de transition énergétique.

Cette notation est à ce jour déléguée à notre partenaire Vigeo Eiris.

Elle repose sur l'analyse de critères spécifiques liés au changement climatique et est le résultat de l'analyse des enjeux clés de l'entreprise et de son secteur en matière de transition énergétique. Elle mesure les efforts fournis par les entreprises pour réduire leur empreinte carbone et contribuer ainsi à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2°C.

L'entreprise est donc évaluée sur la base de sa politique environnementale, les mesures prises et les résultats obtenus. Les scores vont de 0 à 100, une performance plus élevée étant meilleure.

Lazard Frères Gestion utilise ces notes pour établir un score du portefeuille en pondérant les notes par leur poids en portefeuille.

3.5

Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Les facteurs ESG sont désormais partie intégrante de la stratégie de gestion des actifs aussi bien dans leur valorisation que dans l'évaluation des risques.

Vigeo-Eiris permet de recueillir la donnée nécessaire à l'appréciation des entreprises au niveau de leur intégration des enjeux ESG.

La méthode de notation repose sur un modèle avec 17 années d'historique, 330 indicateurs regroupés en 38 critères dans 6 domaines. De plus, Vigeo-Eiris s'appuie sur une analyse dynamique ne se limitant pas aux indicateurs de résultats passés.

L'analyse ESG se décompose en **6 domaines** :

1. **Ressources Humaines** : 7 critères ESG pondérés de 0 à 3 en fonction de leur matérialité (pertinence) pour le secteur.
2. **Environnement** : 11 critères
3. **Relations clients-fournisseurs** : 9 critères
4. **Droits Humains** : 4 critères
5. **Engagement sociétal** : 3 critères
6. **Gouvernance** : 4 critères

Le **score Domaine** est égal à la moyenne pondérée des **scores Critères**.

Le **score ESG global** de l'entreprise est égal à la moyenne pondérée des **scores Critères**.

La notation ESG d'un émetteur est effectuée sur une échelle de notation absolue de 0 à 100, 100 étant la meilleure note.

3.6

À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

- Pour l'évaluation ESG des émetteurs, nous utilisons les notations de Vigeo-Eiris dont la mise à jour est annuelle.

Lors d'une controverse ou d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, les gérants et l'équipe ESG sont immédiatement informés de ce changement par Vigeo.

Si la note de l'émetteur devient inférieure à 30 sur 100, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 3 mois.



4. Processus de gestion

4.1

Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Pour passer de l'univers d'investissement au portefeuille Lazard Sustainable Credit 2025, nous appliquons tout d'abord un filtre extra-financier, puis un filtre quantitatif et enfin un filtre financier.

1) L'univers d'investissement ESG est défini par l'application d'un **filtre extra-financier** sélectionnant les émetteurs selon leur profil ESG.

- o *Condition 1 : avoir un profil ESG amorcé, probant ou avancé selon Vigeo Eiris.*

La grille des notations absolues des émetteurs est établie de 0 à 100 par Vigeo Eiris comme suit :

- 60 à 100 : profil ESG avancé
- 50 à 59 : profil ESG probant
- 30 à 49 : profil ESG amorcé
- 0 à 29 : profil ESG faible

2) Le **filtre quantitatif** permet d'isoler les obligations qui correspondent à la stratégie d'investissement du fonds.

- o *Condition 2 : liquidité, 1ère date de maturité inférieure au 30 juin 2025, devise de l'émission.*

3) Le **filtre financier** caractérisé par l'analyse fondamentale permet de sélectionner les émetteurs/émissions offrant le meilleur profil risque/rendement (rendement et probabilité de défaut) avec une date d'échéance définie tout en prenant en compte les critères ESG.

- o *Condition 3 : offrir le meilleur profil rendement/risque en privilégiant les émetteurs présentant les meilleures caractéristiques ESG.*

L'intégration des critères ESG dans :

- Le processus d'analyse :

Pour chaque entreprise étudiée, l'analyste-gérant rédige une fiche d'analyse Crédit comportant des données financières, ainsi que des données extra-financières provenant de notre partenaire Vigeo-Eiris.

Ces fiches sont ensuite centralisées dans une base de données, accessible à tous les analystes-gérants du pôle de gestion.

Les informations sur les émetteurs et/ou les données ESG sont revues 2 fois par an.

Parallèlement, une autre base de données uniquement dédiée à l'ESG regroupe toutes les données quantitatives de nos partenaires Vigeo-Eiris et Trucost, permettant notamment aux analystes-gérants d'identifier plus rapidement les entreprises les plus ou moins performantes au sein de leur secteur. Ces données sont mises à jour par l'équipe ESG, sur une base trimestrielle.

- Le processus de décision d'investissement :

Les analystes-gérants s'assurent que la valorisation est cohérente avec les notations extra-financières, c'est-à-dire que le spread reste attractif du point de vue du risque crédit.

À niveaux de spreads comparables et profils de risque fondamentaux similaires, nos analystes-gérants ont la possibilité de privilégier la société présentant les meilleures caractéristiques en matière d'ESG.

L'analyse ESG est donc intégrée à notre analyse fondamentale et impacte directement les décisions d'investissement.

4.2

Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont intégrés :

- Dans la composante du critère Environnement.

Celui-ci mesure le niveau d'engagement des entreprises dans la transition énergétique à travers leur modèle économique, l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et pour réduire leurs consommations d'énergie.

- Dans les risques ESG et pris en compte dans notre processus de décision d'investissement.

Les analystes-gérants s'assurent que la valorisation est cohérente avec les notations extra-financières, c'est-à-dire que le spread reste attractif du point de vue du risque crédit.

L'analyse ESG est intégrée à notre analyse fondamentale et impacte directement les décisions d'investissement.

4.3

Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Au minimum, 90% des émetteurs présents dans le portefeuille Lazard Sustainable Credit 2025 font l'objet d'une analyse ESG.

4.4

Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non, ni le process d'évaluation ESG, ni le processus de gestion, ont changé au cours des douze derniers mois.

4.5

Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Lazard Sustainable Credit 2025 n'investit pas une part de ses actifs dans des organismes solidaires.

4.6

Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Lazard Sustainable Credit 2025 ne pratique pas le prêt/emprunt de titres. Cela n'est pas autorisé par le prospectus.

4.7

Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le FCP Lazard Sustainable Credit 2025 n'utilise pas de produits dérivés, même si le prospectus l'autorise.

4.8

Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Lazard Sustainable Credit 2025 peut investir dans des OPC à hauteur maximum de 10%. Cependant, à la fin de la période de souscription le fonds cherche à être investi à 100% en direct.

5. Contrôles ESG

5.1

Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

- Un rapprochement trimestriel est effectué par l'équipe ESG entre les titres du portefeuille de Lazard Sustainable Credit 2025 et l'univers ESG investissable.

Les résultats de ce contrôle sont communiqués à l'équipe Compliance.

- Des contrôles systématiques sont également faits en cas de mouvement dans le portefeuille (contrôle pre-trade par les assistants de gestion) :

- Achat de titre en portefeuille : vérification appartenance de la valeur à l'univers d'investissement
- Vente de titre : en cas de dégradation de la notation suite à controverse ou mise à jour de la notation

- En ce qui concerne les exclusions normatives, le département Risques implémente la liste des émetteurs interdits (liste fournie par notre partenaire ISS-Ethix) dans le moteur de contraintes de notre outil de gestion propriétaire.

Mensuellement, un reporting est réalisé en comité Risques Opérationnels Gestion Institutionnelle dont les membres sont le Responsable de la Gestion Institutionnelle, le COO, le RCCI, le Risk Manager et les opérationnels en charge des contrôles de 1er niveau.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1

Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Lazard Frères Gestion mesure régulièrement l'impact de la prise en compte et de la gestion des risques ESG par les émetteurs sélectionnés sur la performance ESG des portefeuilles obligataires.

Ainsi, Lazard Sustainable Credit 2025 fait l'objet d'une évaluation quantitative trimestrielle par l'équipe ESG, sur la base des données mises à disposition par notre partenaire Vigeo-Eiris.

Les notations ESG de tous les émetteurs en portefeuille sont détaillées au sein d'un fichier transmis trimestriellement à l'équipe de gestion : ce fichier met en exergue pour chaque émetteur la notation Vigeo-Eiris globale ainsi que les notations sur les 6 domaines analysés par Vigeo Eiris.

La note globale du portefeuille est la moyenne des notes globales des titres pondérée par le poids des titres dans le portefeuille. Il est alors possible de suivre la qualité ESG du portefeuille à partir des notations Vigeo.

L'échelle de notation étant la suivante :

VIGEO EIRIS ESG performance	Ranking Scale
Advanced	60-100
Robust	50-59
Limited	30-49
Weak	0-29

6.2

Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

• Critère de Gouvernance :

- o Pourcentage d'administrateur indépendant : soit la moyenne pondérée des taux d'administrateurs indépendants.

Source : Proxinvest/ECGS

• Critères sociaux :

- o Pourcentage de Turnover (Ressources humaines) : soit la moyenne pondérée des % de turnover.

Source : Bloomberg, société et Vigeo

- o Controverses : soit le nombre d'alertes concernant le domaine «Droits Humains» pour un portefeuille composé en permanence d'une cinquantaine de valeurs.

Source : Vigeo

• Critères environnementaux :

- o Intensité carbone du portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires.

Source : Trucost

- o Note de transition énergétique.

Source : Vigeo

Ces données font l'objet d'un reporting annuel intitulé « Indicateurs d'Impact ESG ».

6.3

Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

- Le site internet sur lequel sont disponibles :
 - Une présentation de Lazard Sustainable Credit 2025 (politique ESG)
 - Le reporting mensuel du fonds
 - Le document « Reporting Indicateurs d'Impact »
- Les réseaux sociaux

6.4

La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

- Le rapport d'exercice des droits de vote est publié et disponible à l'adresse suivante :
http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR_102.html
- Lazard Frères Gestion publie un rapport d'engagement reprenant les différentes initiatives engagées et leurs résultats. Ces informations sont le fruit des différentes rencontres réalisées par les analystes-gérants avec le management des entreprises.

www.lazardfreresgestion.fr
www.lazardfreresgestion-tribune.fr



[linkedin.com/company/lazard-freres-gestion](https://www.linkedin.com/company/lazard-freres-gestion)

Document rédigé le 10 Juin 2020

Les informations disponibles dans ce document sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Lazard Frères Gestion : SAS au capital de 14 487 500 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro SIRET 352 213 599.
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 04 000068.

Crédits Photos : Getty Images, Shutterstock.